

communauté internationale - et c'est ce que certains articles du TNP ont pour objet de chercher à faire. Le TNP, malgré toutes ses vertus, reste un instrument international fragile dont il faut constamment suivre et protéger la crédibilité et l'applicabilité. Le TNP ne va pas de soi.

À ceux qui continuent de critiquer le Traité, signataires ou non, je ne peux que réitérer la position du Canada. Il est vrai que le TNP a des faiblesses et des lacunes. Toutefois, il conserve une importance fondamentale pour la communauté internationale qu'il a d'ailleurs bien servie dans l'ensemble.

Qu'arriverait-il si le régime de non-prolifération qu'a fait naître et qu'encadre le TNP devait s'écrouler? Les choses iraient-elles mieux pour autant? Je crois que non. Je suis convaincu que la situation serait beaucoup plus grave sans le TNP - plus incertaine, plus instable, plus dangereuse. Il y aurait également moins de justice en ce qui concerne le partage des ressources et des compétences techniques.

Le TNP est un instrument international peu commun, ayant une portée à la fois pratique et morale. Le fait que les pays continuent de signer le Traité et continuent de penser qu'ils devraient le signer témoigne tant de la force morale que de l'utilité pratique du Traité. Ce fait vient confirmer qu'on est profondément convaincu au sein de la communauté internationale de la nécessité d'éviter la prolifération.

Le Traité a survécu à ses 15 dernières années - non sans dégât et sans critiques. Il ne pourra qu'être renforcé si la Troisième conférence d'examen permet d'évaluer honnêtement comment le Traité a fonctionné jusqu'ici, quels ont été ses succès et quels ont été ses échecs.

Il incombe au Canada et à toutes les nations du monde d'oeuvrer au renforcement du TNP. L'adhésion à la lettre et à l'esprit du Traité permettrait d'instaurer un régime de non-prolifération qui serait le garant de la réduction et de l'élimination éventuelle des armes nucléaires. C'est là un objectif qui commande toutes nos énergies.